



Peut on partir avec un récépissé?

Par **adilo31**, le **14/01/2009** à **18:08**

bonjour,
Je voudrai savoir si avec un récépissé on peut partir au maroc pour des vacances?
Mon ami et moi allons nous marier, il va surement obtenir un récépissé, et vu qu'il n'a pas vu sa famille depuis 2ans...on voudrai y partir le plus tot possible.
Melle Emilie D.

Par **bilop**, le **15/01/2009** à **12:59**

bonjour ,je ne pense pas que celà soit une bonne idée de partir en vacances avec une récépissé ,car pour les demarches ulterieures,pour obtention du titre de sejour
il faut qu'il ai residé en france pendant une periode et ce sans interruption.
bon courage

Par **ismayass**, le **18/01/2009** à **19:04**

bonjour,
je suis marocain conjoint de française.
je suis dans la même situation que votre ami.
si votre ami obtient un récépissé de premiere demande de titre de séjour avec autorisation de travail, sachez qu'il n'y a aucun probleme pour partir où vous voulez.
par contre s'il obtient un récépissé sans autorisation de travail, il faut aller voir a la préfecture pour demander un visa retour .
allez sur ce lien:
<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F12189.xhtml>
c'est très risqué de partir sans un visa retour dans le cas où vous n'avez pas de visa retour car il risque d'être bloqué la pendant longtemps.
voilà mon mail si vous voulez en discuter.
yassili8@hotmail.com

Par **adilo31**, le **19/01/2009** à **14:41**

ok merci de ta réponse c'est déjà clair, un ami a lui m'avait dit la meme chose, ça confirme.enfin pour l'instant on a rien on attend les papiers pour pouvoir se marier!la aussi c'est long....merci bonne continuation!